



Analyse d'eaux

Nos experts sont agréés pour réaliser des contrôles de l'eau. Nous le faisons dans différents domaines comme les générateurs de vapeur, l'eau potable, l'eau de puits, etc. Nous vous donnons un avis objectif dans le cadre d'une exploitation sûre et économique des installations de traitement de l'eau et vous soutenons dans vos choix.

Votre solution personnalisée

Les principaux domaines dans lesquels nos experts fournissent leurs services sont :

Les générateurs de vapeur :

Dans le cadre de l'art. 10.2.2. de l'Arrêté royal du 18/10/1991, portant sur la périodicité des inspections internes légalement obligatoires des générateurs de vapeur, Vincotte effectue les contrôles périodiques obligatoires de l'eau des générateurs de vapeur en vue de leur classification en groupe 1, 2 ou 3.

- En dehors du cadre de cette réglementation, Vincotte effectue également sur demande de l'exploitant des contrôles périodiques de l'eau d'installations de chaudières afin de déterminer la qualité du prétraitement, des eaux d'alimentation et de chaudière, de la vapeur et des condensats. Ceci fournit à l'exploitant une vue de l'état de ses installations, dans le cadre d'une exploitation sûre et économique.
- Les entreprises peuvent faire appel à Vincotte pour obtenir des conseils concernant le conditionnement, la nature et la fréquence des analyses effectuées et des mesures automatiques.
- Nous vous assistons dans la rédaction de cahiers des charges pour des installations de traitement des eaux, la réalisation d'essais de réception ou d'essais de rendement d'installations telles que celles d'osmose inverse, les stations de déminéralisation, les dégazeurs thermiques ou les mesures de pureté de la vapeur.
- Nous réalisons des audits dans le cadre de sinistres afin d'en déterminer les causes et d'en empêcher la répétition.

Les problèmes de corrosion :

- Des études de corrosion en relation avec la problématique de l'eau sont menées en collaboration avec le laboratoire de métallographie de Vincotte. À cet effet, des analyses sont effectuées tant sur des échantillons d'eau que des dépôts.

L'eau potable, l'eau de puits, etc. :

- Les laboratoires de Vincotte ne sont pas agréés officiellement pour les analyses des eaux potables, eaux de piscine ou eaux usées. À la demande de ses clients, Vincotte procède néanmoins au prélèvement d'échantillons dans des récipients conditionnés selon les procédures standardisées, tout en confiant les analyses à des laboratoires agréés.
- Pour les analyses relatives à la legionella, vous pouvez également vous adresser à nous.

Votre résultat

Collaborer avec Vincotte vous apporte différents avantages :

Vincotte peut intervenir en tant que SECT pour la réalisation de contrôles de l'eau dans le cadre de l'A.R. du 18/10/1991 permettant au client de faire adapter l'intervalle entre les contrôles périodiques.

En dehors du cadre légal, nous pouvons également procéder à des contrôles et analyses dans le contexte de l'exploitation de générateurs de vapeur. Nous sommes une entreprise totalement indépendante, sans aucun lien avec les fournisseurs de produits, appareils ou installations et fournissons des avis objectifs dans le cadre d'une exploitation sûre et économique des installations de traitement de l'eau. Ces avis peuvent porter sur le choix du prétraitement de l'eau le plus adéquat, le conditionnement avec des produits chimiques simples ou les appareils nécessaires pour la surveillance par l'exploitant.

Important à savoir

Législations

Les analyses de l'eau des générateurs de vapeur sont soumises à l'Arrêté royal du 18/10/1991 et à l'Arrêté ministériel du 28/10/1991. Les eaux potables, les eaux de piscine et les eaux usées sont soumises à différents arrêtés des exécutifs des différentes Régions.

Normes et standards

Les normes suivantes (et celles qui s'y rapportent) s'appliquent aux analyses de l'eau des générateurs de vapeur :

- NBN I01-003 -004 et 005
- NBN EN 12952-12
- NBN EN 12953-10
- TRD 611

Dans quelle situation ?